

► Communiqué de presse

NON AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES IMPOSÉES !

Le **SNALC** dénonce la publication du décret permettant d'imposer aux enseignants du second degré une deuxième heure supplémentaire sans avoir à requérir leur accord pour ce faire.

Le **SNALC** dénonce les bobards et les intoxications du ministre, qui ose présenter cela comme une mesure visant à améliorer le pouvoir d'achat des enseignants.

Le **SNALC** dénonce le refus de tout dialogue social sur la question, malgré deux votes unanimement négatifs des syndicats représentatifs, dont le SNALC. La demande du SNALC que la deuxième heure soit majorée comme la première a également été rejetée, malgré un vote favorable unanime des syndicats représentatifs.

Le **SNALC** dénonce la politique de suppression de postes d'enseignants du second degré alors que les effectifs élèves seront en augmentation au moins jusqu'en 2023. Clairement, la seule raison d'être de cette deuxième heure est d'absorber ces suppressions de postes, en dégradant les conditions de travail de nos collègues.

Le **SNALC** rappelle qu'aucune heure supplémentaire ne peut être imposée à un collègue qui oppose des raisons médicales. Nous invitons donc nos collègues à consulter leur médecin traitant — à défaut de pouvoir s'appuyer sur une réelle médecine du travail.

Paris, 15 avril 2019

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, Président du SNALC, girardsnalc@yahoo.fr